

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurnien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Marie-Cécile SIMONNEAU, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Pascal BECHU, Elodie RIBOT, Jean-Michel LACERE, Isabelle LESPORT, Emmanuel BAUDET, Adeline GORCE, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Stéphanie SOIRAT, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Eric BORDET

Secrétaire : Laurence BEIGE

ORDRE DU JOUR :

- Accueil du nouveau conseil municipal
- Election du maire
- Election des adjoints au maire
- Vote de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints

En préambule, Jean DUCHAMBON remercie l'assemblée des délicates attentions lors du décès de son papa puis ouvre la séance du 1^{er} conseil municipal de cette nouvelle mandature.

Jean DUCHAMBON évoque la problématique du Covid et rappelle, notamment, la solidarité auprès de la population isolée. Au vu des conditions sanitaires le conseil municipal se déroule à huis clos et sa durée doit être la plus brève possible.

ÉLECTION DU MAIRE

Jacques TOULEMONT, en sa qualité de doyen de l'assemblée, procède à l'élection du maire. Un seul candidat se présente Monsieur DUCHAMBON.

Marie-Cécile SIMONNEAU, en sa qualité de benjamine de l'assemblée, procède au dépouillement du vote avec les assesseurs.

Résultat :

- Jean DUCHAMBON : 16 voix
- Guillaume SARRE : 3 voix

Jean DUCHAMBON est élu avec 16 voix sur 19

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le maire propose que les adjoints soient au nombre de 4. Validation, après vote à main levée pour que les adjoints soient au nombre de 4

Résultat :

- 16 pour
- 3 abstentions

Les adjoints proposés sont les suivants :

- 1^{er} adjoint : Jacques TOULEMONT
- 2^{ème} adjoint : Marie-Cécile SIMONNEAU
- 3^{ème} adjoint : Guillaume SARRE
- 4^{ème} adjoint : Laurence BEIGE

Marie-Cécile Simonneau, en sa qualité de benjamine de l'assemblée, procède au dépouillement du vote avec les assesseurs.

Résultat :

- 16 voix pour la liste des 4 adjoints
- 3 blancs

Sandrine JAVELAUD demande si la répartition des délégations est déjà fixée. Le Maire, Jean DUCHAMBON, indique que cela se fera lors d'un prochain conseil municipal.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Les indemnités sont calculées selon l'article 2123-23 du code civil de janvier 2020.

Indice brut est de 1027

Pour le Maire taux maximal est de 51.6 % sur l'indice brut

Pour les adjoints taux maximal est de 19.8 % sur l'indice brut

Résultat :

- 16 voix pour
- 3 abstentions

Questions diverses :

Frédéric BRUN demande quel « souffle nouveau » va animer le conseil comme indiqué dans la liste menée par Jean DUCHAMBON.

Jean DUCHAMBON répond « qu'aucun souffle nouveau » n'avait été indiqué dans le titre de sa liste mais que par contre il lui semblait qu'il fallait continuer de poursuivre les avancées par l'ancienne mandature tout en réfléchissant à de nouveaux projets.